



Konrad Adenauer



(Bundesbildstelle)

et la construction européenne



Une exposition de la
Fondation Konrad Adenauer
Archives politiques chrétiennes-démocrates
Rathausallee 12 · 53757 Sankt Augustin
www.kas.de

Conception: Dung Marketing GmbH & Co. KG

Les étapes de la construction européenne



Konrad Adenauer, maire de Cologne en 1917 (ACDP)

«J'en suis intimement convaincu ; Rien ne peut apporter enfin autant de repos et de paix à notre région du monde, si souvent bouleversée par les guerres, que les Etats-Unis d'Europe.» KONRAD ADENAUER

à Wuppertal/Elberfeld lors d'une manifestation de la CDU le 5 mai 1946

1923 Le Comte Richard Coudenhove-Kalergi fonde l'Union Paneuropéenne, dont l'objectif est l'unification de l'Europe.

1929 Dans un discours prononcé devant la Société des Nations, le ministre français des Affaires étrangères Aristide Briand propose la création d'une Union européenne dotée de structures fédérales.

1946 Le Premier ministre britannique Sir Winston Churchill, lors d'un discours à Zurich, propose la création des Etats-Unis d'Europe.

1948 L'initiative du congrès de La Haye débouche sur la fondation du Mouvement européen, organisation regroupant toutes les fédérations européennes.

1949 Création du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

1950 Le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman annonce son plan d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

1951 Signature à Paris du traité instaurant la CECA. Les signataires sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

1952 Les Etats membres de la CECA signent le traité instituant la Communauté européenne de Défense (CED).

1954 La CED et la communauté politique européenne qu'elle engendrait échouent après le vote de rejet de l'Assemblée nationale française.

1955 Les ministres des Affaires étrangères de la CECA décident, lors d'une conférence à Messine, de poursuivre la construction européenne. Ils en confient la mission à un comité d'experts présidé par le ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak. Le rapport Spaak sert de base en 1956 aux négociations en vue d'instituer une Communauté économique européenne (CEE) et une Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

1957 Signature à Rome des traités CEE et EURATOM (traités de Rome). Walter Hallstein devient en 1958 le premier Président de la Commission européenne.

1965 Signature du traité de fusion des exécutifs des trois communautés européennes (CECA, CEE et Euratom). Il entre en vigueur en 1967.

1973 Avec l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, l'Europe des six devient l'Europe des neuf.

1979 Première élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

1981 La Grèce devient le dixième pays membre des Communautés européennes.

1983 Sous la présidence du Chancelier fédéral Helmut Kohl, le Conseil européen adopte la « Déclaration solennelle sur l'Union européenne ».

1985 L'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas signent l'accord de Schengen, qui prévoit la suppression des contrôles des personnes aux frontières intérieures de la zone formée par ces pays.

1986 Adhésion de l'Espagne et du Portugal.

1987 « L'Acte unique européen » réforme les traités de Rome. Son principal objectif est la création d'un marché intérieur européen avant la fin de l'année 1992.

Pièce commémorative de 2 euros, frappée lors du 50ème anniversaire des traités de Rome (Deutsche Bundesbank)



Winston Churchill (1874-1965)

Konrad Adenauer s'entretient avec le président du Conseil italien Alcide de Gasperi en 1952 à Bonn (Bundesbildstelle)



Robert Schuman, Walter Hallstein et Konrad Adenauer lors de la signature du traité sur l'Allemagne, qui met fin au statut d'occupation, à Paris le 26 mai 1952 (Bundesbildstelle)

1992 Le traité sur l'Union européenne (UE) est signé à Maastricht.

1993 Entrée en vigueur du marché intérieur européen. L'état-major de l'Eurocorps, embryon des futures forces armées européennes, débute son activité à Strasbourg. Les Etats participants sont l'Allemagne, la Belgique et la France.

1995 L'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent à l'Union européenne.

1997 Le traité d'Amsterdam renforce et étend les compétences du Parlement européen. Il entre en vigueur en 1999.

1998 Helmut Kohl est nommé « citoyen d'honneur de l'Europe » lors du Conseil européen de Vienne. La Banque centrale européenne débute ses travaux à Francfort.

2000 Le traité de Nice ouvre la voie de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne.

2002 Introduction des pièces et billets en euros.

2004 Elargissement à l'Est de l'UE : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie adhèrent à l'Union européenne. Les chefs d'Etat et de gouvernement signent à Rome le traité établissant une Constitution pour l'Europe.

2005 15 des 25 pays membres adoptent la Constitution européenne. Le « non » l'emporte aux référendums français et néerlandais, déclenchant un débat sur l'avenir de l'Union. L'UE engage des négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie.

2007 Au premier semestre, l'Allemagne assume la présidence du Conseil de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie adhèrent à l'Union, dont le nombre de membres passe ainsi à 27. Dans la « Déclaration de Berlin », l'UE s'engage sur des réformes fondamentales et sur la création d'une nouvelle base de traités d'ici à 2009. Le Conseil européen de juin 2007 décide d'adopter un « traité réformé » au lieu d'une Constitution européenne. Le traité est signé à Lisbonne.

2008 Les Irlandais rejettent par référendum le traité de Lisbonne.

2009 Un deuxième référendum en Irlande aboutit à l'adoption du traité à une forte majorité. Le traité peut dès lors entrer en vigueur, après les ratifications par la Pologne et la République tchèque.

2010 Sur décision du Parlement européen et du Conseil européen, les Etats membres de l'Union déclarent l'année 2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



« Un point d’ancrage pour l’Europe » Le plan Schuman et la CECA

« Le plan Schuman, le traité sur la CED ne sont qu’un début, dans l’esprit même de ceux qui ont travaillé à leur élaboration. Ils ne sont qu’un début notamment parce qu’ils ne réunissent que six pays européens. Mais ce serait folie de ne pas commencer avec six pays, et de vouloir attendre que tous nous rejoignent. J’en suis persuadé : une fois les pas effectués à six pays, un jour viendra où tous les autres Etats européens nous rejoindront. »
KONRAD ADENAUER

Lors de la séance de clôture du congrès de la communauté des hommes catholiques d’Allemagne à Bamberg, le 20 juillet 1952

Le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, propose de regrouper les productions de charbon et d’acier de la France et de l’Allemagne dans une organisation commune, ouverte à l’adhésion d’autres pays d’Europe. Ce plan, dû à Jean Monnet, un proche conseiller de Robert Schuman, doit permettre à l’avenir de bannir la guerre du continent européen. Le Chancelier fédéral Konrad Adenauer fait un accueil favorable à cette idée qu’il qualifie de « pas décisif sur la voie d’un rapprochement entre l’Allemagne et la France, et donc d’un nouvel ordre en Europe fondé sur la coopération pacifique ». Le 20 juin 1950, des délégations de France, de République fédérale d’Allemagne, d’Italie et des Etats du Benelux entament des négociations en vue de créer une Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA). L’Allemagne y est représentée à égalité de droits avec les autres membres. Le traité est signé le 18 avril 1951. Le 11 janvier 1952, le Bundestag approuve le traité contre les voix des députés sociaux-démocrates. Il constitue la première pierre de la construction d’une Europe politique. Avec la création de la CECA, pour la première fois, les Etats transfèrent des droits souverains à une autorité supranationale. Le traité de la CECA prévoit la création de divers organes : le pouvoir suprême est exercé par une Haute Autorité dont le siège est à Luxembourg. Le Conseil des ministres assure la liaison entre les gouvernements nationaux et la Haute Autorité. Il doit être entendu pour toutes les décisions fondamentales. Une instance de contrôle, l’Assemblée de la CECA, réunit 78 députés de tous les Etats membres. Les litiges au sein de la CECA seront tranchés par une Cour de justice composée de neuf magistrats.



« L’Europe en devenir », Représentation (non datée) de la Communauté européenne du charbon et de l’acier (ACDP)



Jean Monnet (au centre) en 1951 lors d’un entretien avec Walter Hallstein et Konrad Adenauer (Bundesbildstelle)



Signature du traité CECA le 18 avril 1951 à Paris, de gauche à droite: Paul van Zeeland (B), Joseph Bech (Lux), Joseph Meurice (B), Graf Carlo Sforza (I), Robert Schuman (F), Konrad Adenauer (D), Dirk Udo Stikker (NL), Jan van den Brink (NL) (Bundesbildstelle)



Assemblée de la CECA : note de Hermann Pünder (1888-1976, vice-président de l’Assemblée de la CECA de 1952 à 1957) sur la composition du bureau du groupe chrétien-démocrate (fonds du groupe PPE/CD au Parlement européen ACDP 09-901-009/1)



Konrad Adenauer et Robert Schuman le 14 janvier 1950 à Bonn (Bundesbildstelle)



Les chefs de gouvernements et ministres des Affaires étrangères des pays de la CECA en septembre 1952 à Strasbourg, de gauche à droite : Robert Schuman (F), Alcide de Gasperi (I), Dirk Udo Stikker (NL), Paul van Zeeland (B), Konrad Adenauer (D) et Joseph Bech (Lux) (groupe PPE-DE au Parlement européen)



Caricature « Six ministres montent dans le même bateau » (Kölnische Rundschau du 19 avril 1951)

Un revers et un nouveau départ difficile

«L'unité de l'Europe était le rêve de quelques-uns. Elle est devenue l'espoir d'une multitude. Elle est aujourd'hui une nécessité pour nous tous. Elle est nécessaire pour notre sécurité, pour notre liberté, pour notre existence en tant que nation et en tant que communauté de peuples créatifs et inventifs.» KONRAD ADENAUER

au Bundestag le 15 décembre 1954

L'échec de la Communauté européenne de défense

Le 24 octobre 1950, le Premier ministre français René Pleven dévoile le projet d'une communauté européenne de défense (CED). Il prévoit la création d'une armée européenne commune et d'une communauté politique européenne (CPE). Le Chancelier Adenauer appuie immédiatement la proposition française. Le 27 mai 1952 est signé à Paris le traité instaurant une Communauté européenne de défense. Il est ratifié par cinq pays européens (la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et les pays du Benelux), mais est rejeté le 30 août 1954 par l'Assemblée nationale française.



Résolution des ministres des Affaires étrangères à la Conférence de Messine [extrait de la succession de Hans von der Groeben ACDP 01-659-0771]



Les participants à la rencontre des ministres des Affaires étrangères de la CECA le 1er juin 1955 à Messine, de gauche à droite : Johan Willem Beyen (NL), Gaetano Martino (I), Joseph Bech (Lux), Antoine Pinay (F), Walter Hallstein (D) et Paul-Henri Spaak (B) [Commission européenne]

Un nouveau départ

L'échec de la CED est perçu par Konrad Adenauer comme une lourde défaite, mais il ne se résigne pas et lutte pour la poursuite de la construction européenne. La proposition du ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, en avril 1955, ouvre la voie à un nouveau départ. Il s'agit de fusionner les économies nationales en créant un marché commun et en harmonisant les politiques sociales, et d'instituer une organisation chargée de l'utilisation civile de l'énergie atomique. Lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères de la CECA à Messine les 1er et 2 juin 1955, une résolution en ce sens est adoptée et un comité est mis en place sous la présidence de Paul-Henri Spaak. Le gouvernement britannique est invité à rejoindre les négociations mais refuse de participer au projet. Mais les six pays de la CECA ne parviennent pas non plus à dégager un consensus. Dans cette situation, Konrad Adenauer donne instruction aux ministres allemands, en particulier Ludwig Erhard et Franz Josef Strauß, de faire taire leurs réticences à l'encontre d'une Union douanière et d'une coopération dans le domaine du nucléaire. En avril 1956, Spaak présente son rapport et des propositions concrètes en vue d'instaurer un marché commun et de créer une communauté européenne de l'énergie atomique. Les ministres des Affaires étrangères des six décident un mois plus tard, à Venise, d'en faire la base des prochaines négociations inter-gouvernementales.



Caricature dans les «Ruhr-Nachrichten» de Dortmund le 15 novembre 1955



Une page du rapport Spaak avec des annotations de Hans von der Groeben, co-rédacteur du rapport [extrait de la succession de Hans von der Groeben ACDP 01-659-076(2)]



Courrier de Konrad Adenauer au ministre fédéral des Affaires étrangères Heinrich von Brentano en date du 27 juin 1955 [Stiftung Bundeskanzler-Adenauer-Haus]



Instruction du 19 janvier 1956 du Chancelier fédéral Konrad Adenauer à tous les ministres fédéraux [Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes, catalogue B 130, volume 9431]



Hans von der Groeben (1907-2005), membre de la Commission européenne de 1958 à 1970 [Commission européenne]



Konrad Adenauer et ses partenaires européens pendant la phase de création des traités de Rome 1956/57

«La première phase de la construction européenne est achevée. Elle avait pour objet de veiller à ce que plus jamais la guerre n'éclate entre les peuples d'Europe... La deuxième phase de la construction européenne a pour objectif de veiller à ce que l'Europe et les pays européens conservent leur valeur, leur rôle et leur rang dans le monde.»
KONRAD ADENAUER

le 29 septembre 1956 au cours d'une déclaration à la presse

Adenauer intervient

C'est en juin 1956 que débutent à Bruxelles les négociations entre les gouvernements sur la base du rapport Spaak, pour concrétiser les deux projets de traité. Adenauer et le Président du Conseil italien Antonio Segni partagent très largement l'objectif. Mais des questions difficiles restent à clarifier entre les partenaires. Ainsi la France demande notamment un allègement des règles de concurrence pour ses entreprises et une harmonisation de certains « domaines sociaux » avant la mise en place d'un marché commun, ce que refusent les représentants de l'Allemagne. Les négociations patinent. La conférence des ministres en octobre 1956 à Paris ne parvient pas non plus à résoudre les difficultés. Marqué notamment par la faiblesse affichée par l'Europe lors du soulèvement hongrois et du rapprochement entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique dans la crise de Suez, Adenauer se voit contraint d'intervenir personnellement dans les négociations, pour empêcher l'enlisement de la construction européenne. Il se rend à Paris le 5 novembre pour parvenir à un compromis avec le Premier ministre français Guy Mollet. Cela permettra aux six partenaires de trouver au cours des semaines suivantes à Bruxelles des solutions communes sur l'ensemble des questions encore en suspens. La voie est dès lors dégagée pour la signature des traités de Rome et la création d'un ordre de liberté en Europe.



Projet de communiqué final sur les discussions à l'occasion de la visite d'Adenauer à Rome du 1er au 6 juillet 1956, avec les annotations du secrétaire d'Etat Felix von Eckardt [extrait de la succession de Felix von Eckardt ACDP 01-010-006/1]



Konrad Adenauer et le Président du Conseil italien Antonio Segni le 7 février 1956 à Bonn [Bundesbildstelle]



Konrad Adenauer et le Premier ministre français Guy Mollet le 29 septembre 1956 à Bonn [Bundesbildstelle]



[extrait de la succession de Hans Kilb ACDP 01-454-003/3]





Pose de la première pierre de l'unité européenne : les traités de Rome de 1957

«Le marché commun doit être considéré en premier lieu non comme un traité économique, mais comme un instrument politique. Il faut le concevoir dans le contexte du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et d'Euratom ; bref, il s'agit d'une série de faits politiques. La CEE est essentiellement un traité politique qui a pour but, par la création d'une communauté économique, de parvenir à une intégration politique de l'Europe.» KONRAD ADENAUER

devant le bureau fédéral de la CDU le 9 novembre 1959

Rome, le 25 mars 1957

Par les traités de Rome, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne conviennent de créer une Communauté économique européenne (CEE) et une Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). La CEE doit donner naissance à un marché commun. Euratom sert à mettre en commun la recherche et l'exploitation civile pacifique de l'énergie nucléaire. La CEE sera symbolisée par les douze étoiles jaunes sur fond bleu. Les traités de Rome entrent en vigueur le 1er janvier 1958. C'est aussi à cette date que les organes de la CEE entament leurs travaux : l'Assemblée parle-

mentaire, dont les membres sont délégués par les parlements nationaux, exerce son rôle de conseil et de contrôle. Les décisions de la CEE sont prises par le Conseil des ministres composé des ministres nationaux dans leurs domaines respectifs de compétence. Afin de mettre en œuvre ces décisions et de poursuivre le développement de la CEE, on crée « la Commission », au sein de laquelle chaque pays désigne deux membres. La Commission est le « moteur » de la construction européenne et « la gardienne » des traités. Le premier Président de la Commission est Walter Hallstein, un proche du Chancelier Adenauer.



Signature des traités instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique le 25 mars 1957 à Rome, au premier rang, de gauche à droite ; Paul-Henri Spaak et

Jean Charles Snoy et d'Oppuers (B), Christian Pineau et Maurice Faure (F), Konrad Adenauer et Walter Hallstein (D), Antonio Segni et Gaetano Martino (I), Joseph Bech et Lambert Schaus (Lux), Joseph Luns et J. Linthorst Homan (NL)



Programme de la visite de Konrad Adenauer à Rome
[extrait de la succession de Felix von Eckardt ACDP 01-010-006/2]



La Commission européenne à Bruxelles en 1964 : devant la table, de gauche à droite Henri Rochereau (F), Sicco Mansholt (NL), Jean Rey (B), Lambert Schaus (Lux) et Walter Hallstein (D, tout à droite, Président de la Commission) ; derrière la table, de gauche à droite Robert Marjolin (F), Giuseppe Caron (I), Lionello Levi Sandri (I), Guido Colonna di Paliano (I) et Hans von der Groeben (D)
[Commission européenne]



Première et dernière pages du traité instituant la CEE
[Commission européenne]



De la Communauté économique européenne à l'Union européenne

«Même la CEE ne peut pas fonctionner durablement sans une union politique, tant les mesures qu'elle envisage impose de créer une base politique au moins similaire dans les différents Etats membres.» KONRAD ADENAUER

lors d'une conférence de presse à Bonn le 4 août 1964

La coopération franco-allemande, moteur de la construction européenne

Konrad Adenauer voulait intégrer la République fédérale d'Allemagne dans le système occidental d'alliance. Cette intégration, tout comme l'union politique et économique de l'Europe de l'Ouest, passait par une réconciliation avec le voisin français. Avec l'intégration de la Sarre dans la République fédérale en 1957, la voie est désormais libre pour cette réconciliation. La bonne entente entre le Chancelier allemand Konrad Adenauer et le Président français, le Général de Gaulle, est bénéfique au rapprochement entre les deux pays. Le 22 janvier 1963, les deux

hommes signent à l'Élysée le traité sur l'amitié franco-allemande. Celui-ci prévoit notamment des consultations régulières entre les deux gouvernements et le développement des échanges de jeunes. En 1988, année des vingt-cinq ans du traité de l'Élysée, le Chancelier Helmut Kohl et le Président François Mitterrand annoncent la création d'une brigade franco-allemande. Le concept franco-allemand en matière de sécurité et de défense adopté le 9 décembre 1996 constitue une étape importante sur la voie d'une plus grande intégration des structures européennes de sécurité communes.



Konrad Adenauer et le ministre français des Affaires étrangères Antoine Pinay le 24 octobre 1955 [Stiftung Bundeskanzler-Adenauer-Haus]



François Mitterrand et Helmut Kohl à Verdun en 1984 [Bundesbildstelle]



L'amitié franco-allemande est scellée en 1963 entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle, Président de la République française [Bundesbildstelle]

«Je crois que cette amitié profonde, cette relation étroite entre la France et l'Allemagne, donne un nouvel élan en Europe. Imaginez, si cette amitié n'existait pas, toute tentative de créer l'Europe serait d'emblée condamnée à l'échec.» KONRAD ADENAUER

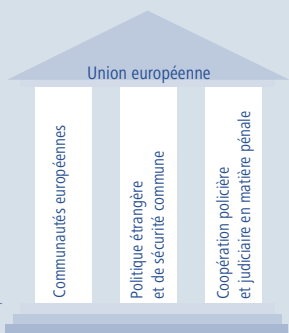
Discours de table à l'occasion d'un dîner en l'honneur du Président de la République Française, Charles de Gaulle, à Bonn, le 4 juillet 1963

De la Communauté économique européenne à l'Union européenne

Au début de l'année 1958, les trois communautés, CEE, Euratom et CECA, commencent leur travail à Bruxelles. La même année, la Cour de Justice des Communautés européennes est créée à Luxembourg, où elle se substitue à la Cour de Justice de la CECA.



Les communautés européennes selon les traités de Rome [Commission européenne]



L'Union européenne à partir de 1993 [Parlement européen, bureau d'information de Munich]

Adenauer fait de l'union politique durable le principal objectif de sa politique étrangère. Pour lui, le rapprochement économique ne constitue qu'une étape. Cette politique, qui suscite d'âpres débats en Allemagne, constitue une condition préalable indispensable à la poursuite de la construction d'une Europe politique de paix et de liberté. Le 1er juillet 1967, les organes exécutifs des trois communautés sont fusionnés. Depuis, la Communauté européenne, ou CE, désigne collectivement les trois communautés antérieures. Le traité sur l'Union européenne (UE), adopté à Maastricht, entre en vigueur le 1er novembre 1993. L'UE remplace la CE, et repose désormais sur trois piliers. Les trois communautés réunies au sein de la CE restent les éléments porteurs et constituent le cœur de la politique supranationale (premier pilier). Deux autres éléments viennent compléter le dispositif : la politique étrangère et de sécurité commune, la PESC (qui constitue le deuxième pilier) et la coopération entre les ministres de la justice et de l'intérieur (troisième pilier).

« La voie qui conduit à l'Union européenne est sans retour. Les pays membres de la Communauté européenne sont désormais liés à ce point les uns aux autres pour l'avenir qu'il est impossible d'envisager une rupture ou un retour à des visions nationales, avec toutes les terribles conséquences qu'elles peuvent comporter. » HELMUT KOHL

Déclaration au Bundestag le 13 décembre 1991 à propos des résultats du Conseil européen de Maastricht



Des participants au Conseil européen de Maastricht, les 9 et 10 décembre 1991; au centre, le Chancelier allemand Helmut Kohl [Commission européenne]



Egon Alfred Klepsch, Président du groupe PPE de 1977 à 1982 puis de 1984 à 1992, Président du Parlement européen de 1992 à 1994 [ACDP]



Approfondissement et élargissement. L'Europe avance vers une Constitution

«Mais n'oublions jamais que toute action d'importance requiert de la patience, et que nous Européens, qui voulons créer une Europe unie, avons besoin de cette patience.»

» KONRAD ADENAUER

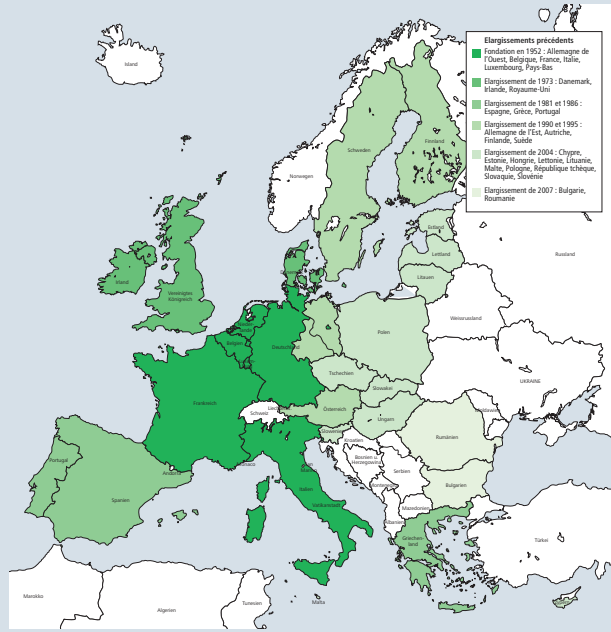
lors de la 7^{ème} conférence franco-allemande à Bad Godesberg le 25 avril 1963

ur la voie d'une union politique: Amsterdam, Nice, Laeken

Le traité de Maastricht est complété par le traité d'Amsterdam, qui entre en vigueur le 1er mai 1999. La coopération est intensifiée et de nouvelles compétences communautaires apparaissent. Le traité de Nice (2000) apporte des modifications supplémentaires aux traités existants, en particulier quant aux mécanismes de décision, dans la perspective de l'élargissement à l'Est de l'Union européenne. La Convention européenne, convoquée en décembre 2001 à Laeken par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union, présente son projet de Constitution européenne au cours de l'été 2003. Le 29 octobre 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union signent la Constitution à Rome. Les pays membres ont jusqu'à la fin 2006 pour la ratifier. Le « non » l'emporte aux référendums français et néerlandais, portant un coup d'arrêt au processus de ratification.



Elmar Brok, membre du groupe PPE-DE au Parlement européen, s'entretenant avec Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, le 13 juin 2003 à Bruxelles [groupe PPE-DE au Parlement européen]



L'Union européenne aujourd'hui [Commission européenne]



Extrait du «traité établissant une Constitution pour l'Europe» signé le 29 octobre 2004 à Rome [Commission européenne]

«A travers le projet de traité constitutionnel, pour la première fois, un traité européen parle expressément de la tolérance qui caractérise les pays membres de l'Union européenne ; grâce à elle, nous jetons les bases sur lesquelles l'Europe future peut élaborer de nouvelles règles raisonnables, des règles à la hauteur de la nouvelle dimension de l'Union européenne et des défis auxquels elle va devoir faire face. Des règles qui nous rendent capables d'agir. Car nous le savons, les règles actuelles ne permettent pas à l'UE de s'élargir, et ne lui permettent pas non plus de prendre les décisions nécessaires.»

ANGELA MERKEL

devant le Parlement européen à Strasbourg le 17 janvier 2007



José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, la Chancelière allemande Angela Merkel et Hans-Gert Pötinger, Président du Parlement européen, le 17 janvier 2007 à Strasbourg [Commission européenne]

L'Allemagne assume la présidence de l'Union européenne

Le 1er janvier 2007, l'Allemagne prend pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. La poursuite du processus constitutionnel européen et son corollaire, la poursuite de l'intégration au sein de l'UE, font partie des thèmes centraux des débats en cours sur l'avenir de l'Europe.



Une nouvelle base constitutionnelle pour l'Union européenne – de la déclaration de Berlin au traité de Lisbonne

«On ne peut pas construire l'Europe comme on construit une maison. On commande une certaine quantité de béton, de sable, de ferrailles, etc., on prend un plan, et on se met au travail. L'Europe, c'est plutôt comme un arbre qui pousse, qui grandit une strate après l'autre, mais que l'on ne peut pas construire.» KONRAD ADENAUER

Entretien avec le journaliste français Jean Botrot le 24 novembre 1960

La déclaration de Berlin

Le Conseil européen, réuni le 25 mars 2007 à Berlin pour célébrer le cinquantenaire des traités de Rome, veut donner un nouveau souffle au processus constitutionnel européen qui s'est enrayé. La «déclaration de Berlin» sur les racines, les valeurs et les défis communs à l'Europe comprend l'engagement de donner à l'UE une nouvelle base constitutionnelle d'ici 2009.



Signature de la déclaration de Berlin le 25 mars 2007 par le Président du Parlement européen, Hans-Gert Pötering, la Chancelière fédérale Angela Merkel qui préside alors le Conseil européen, et le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso [groupe PPE-DE au Parlement européen]

«Pendant des siècles, l'Europe a été une idée, un espoir de paix et de compréhension. Cet espoir s'est aujourd'hui concrétisé. L'unification européenne nous a apporté la paix et la prospérité. Elle a créé un sentiment d'appartenance commune et permis de surmonter les antagonismes. Chacun des États membres a contribué à l'unification de l'Europe et à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. C'est grâce au désir de liberté des hommes et des femmes d'Europe centrale et orientale que nous avons pu mettre un terme définitif à la division artificielle de l'Europe. L'intégration européenne nous a permis de tirer les leçons de conflits sanglants et d'une histoire douloureuse. Aujourd'hui nous vivons, comme jamais nous n'avons pu le faire par le passé.»

Notre chance pour nous, citoyennes et citoyens de l'Union européenne, c'est d'être unis.»

Texte d'ouverture de la déclaration de Berlin du 25 mars 2007



Participants au Conseil européen de Berlin, le 25 mars 2007

[Commission européenne]

Le traité de Lisbonne

En juin 2007, le Conseil européen décide d'adopter un « traité réformé » plutôt qu'une Constitution européenne ; ce traité sera signé en décembre 2007 à Lisbonne. Il se heurte au rejet de l'Irlande lors d'un premier référendum en juin 2008. Le « oui » l'emporte lors d'un deuxième référendum en octobre 2009. Le Président tchèque Vaclav Klaus est le dernier représentant des États membres à signer le traité de Lisbonne le 4 novembre 2009. Le traité peut dès lors entrer en vigueur le 1er décembre 2009. Ce nouveau traité fondamental crée une Europe efficace, moderne et démocratique pour tous les citoyens d'Europe. Ainsi s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de la construction européenne.



Le traité de Lisbonne

[Commission européenne]